



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Session ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines tenue le mardi 12 mars 2019, à 19 h 30 en la salle du conseil de l'hôtel de ville

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Julie Boivin Isabelle Hardy
	MM. les Conseillers	Pierre Berthiaume Denys Gagnon Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La greffière	Geneviève Lazure

2019-03-12 - 064

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2019-03-12 - 065

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire;

ADOPTÉ

2019-03-12 - 066

Adoption des procès-verbaux

Le maire résume le contenu de la séance extraordinaire tenue le 26 février 2019 pour les personnes présentes.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 février 2019 et de la séance extraordinaire tenue le 26 février 2019 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

D'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues les 12 et 26 février 2019, tels que rédigés;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-03-12 - 067

Approbation des comptes

- Attendu** que la liste des comptes payables pour le mois de février 2019 a été transmise à tous les membres de ce Conseil pour vérification;
- Attendu** que toutes les informations pertinentes ont été fournies à cette fin;
- Attendu** qu'un certificat a été émis pour chaque dépense mentionnée sur ladite liste à l'effet que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière, appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des comptes préparée par le Service de la comptabilité faisant l'objet des numéros de chèques suivants, à savoir:

Chèques numéros	Montants
86 130 à 86 360	2 183 256,63 \$

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

ADOPTÉ

2019-03-12 - 068

Adoption - Règlement n° 865-3 Règlement modifiant le règlement n° 865 constituant un Comité consultatif en environnement

- Attendu** la présentation du projet de règlement n° 865-3 lors de la séance tenue le 12 février 2019, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;
- Attendu** l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 février 2019 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;
- Attendu** que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement n° 865-3 modifiant le règlement n°865 constituant un Comité consultatif en environnement;

ADOPTÉ

2019-03-12 - 069

Adoption - Règlement n° 968-1 Règlement modifiant le règlement n° 968 concernant le traitement des élus municipaux

- Attendu** la présentation du projet de règlement n° 968-1 lors de la séance tenue le 12 février 2019, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;
- Attendu** l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 février 2019 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;
- Attendu** que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement n° 968-1 modifiant le règlement n° 968 concernant le traitement des élus municipaux;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-03-12 - 070

Adoption - Règlement n° 981

Règlement décrétant l'acquisition de divers équipements et travaux pour la mise à niveau de l'usine de traitement de l'eau potable et décrétant un emprunt de 200 000 \$ pour en payer le coût

Attendu la présentation du projet de règlement n° 981 lors de la séance tenue le 12 février 2019, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 février 2019 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

Attendu que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement n° 981 décrétant l'acquisition de divers équipements et travaux pour la mise à niveau de l'usine de traitement de l'eau potable et décrétant un emprunt de 200 000 \$ pour en payer le coût;

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante, la greffière ou la greffière adjointe et la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à leurs compétences respectives;

De fixer au 26 et 27 mars 2019, la période d'approbation sur le règlement n° 981;

ADOPTÉ

2019-03-12 - 071

Adoption - Règlement n° 982

Règlement n° 982 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Attendu la présentation du projet de règlement n° 982 lors de la séance extraordinaire tenue le 26 février 2019, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu l'avis de motion donné lors de la séance extraordinaire tenue le 26 février 2019 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

Attendu que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement n° 982 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

ADOPTÉ

2019-03-12 - 072

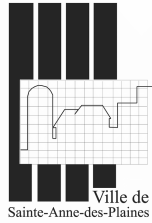
Avis de motion et dépôt - Règlement n° 812-4

Règlement modifiant le règlement n° 812 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires

Madame la Conseillère Julie Boivin donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement modifiant le règlement n°812 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires et dépose ledit projet de règlement;

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-03-12 - 073

Avis de motion et dépôt - Règlement n° 879-2
Règlement modifiant le règlement n° 879 constituant un Comité consultatif en circulation

Monsieur le Conseiller Keven Renière donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement modifiant le règlement n° 879 constituant un Comité consultatif en circulation et dépose ledit projet de règlement;

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2019-03-12 - 074

Avis de motion et dépôt - Règlement n° 983
Règlement sur la gestion contractuelle

Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement sur la gestion contractuelle et dépose ledit projet de règlement;

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2019-03-12 - 075

Adjudication de soumission
Travaux de réhabilitation sans tranchée par chemisage des conduites d'eau potable du boulevard Sainte-Anne

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions par voie d'appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation sans tranchée par chemisage des conduites d'eau potable du boulevard Sainte-Anne;

Attendu que la Ville a reçu les soumissions ci-après mentionnées, à savoir :

Soumissionnaires	Montant de la soumission Incluant les taxes
Foraction inc.	1 332 000,00 \$
Sanexen Services environnementaux inc.	1 443 465,14 \$
Aquarehab (Canada) inc.	1 751 247,46 \$

Attendu que l'offre ci-haut provenant de Foraction inc. s'avère conforme et la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

Que les travaux de réhabilitation sans tranchée par chemisage des conduites d'eau potable du boulevard Sainte-Anne soient confiés à Foraction inc. considérant que son offre, au montant de 1 332 000,00 \$ incluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-03-12 - 076

Adjudication de soumission **Reproduction de marquage sur la chaussée - Années 2019 à 2023**

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions par voie d'appel d'offres public pour les travaux de reproduction de marquage sur la chaussée pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la Ville a reçu les soumissions ci-après mentionnées, à savoir :

Soumissionnaires	Montant de la soumission Incluant les taxes
9219-4463 Québec inc. (A1-Lignes jaunes)	237 129,90 \$
Lignes-Fit inc.	254 010,63 \$
Marquage et traçage du Québec inc.	273 272,32 \$
Entreprise Techline inc.	392 236,64 \$
Lignco Sigma inc.	415 366,35 \$
Entreprise T.R.A. (2011) inc.	456 401,94 \$

Attendu que l'offre ci-haut provenant de 9219-4463 Québec inc. (A1-Lignes jaunes) s'avère conforme et la plus avantageuse;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

Que les travaux de reproduction de marquage sur la chaussée pour les années 2019 à 2023 soient confiés à 9219-4463 Québec inc. (A1-Lignes jaunes) considérant que son offre, au montant de 237 129,90 \$ incluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ

2019-03-12 - 077

Adjudication de soumission **Fourniture de deux (2) camionnettes 1500**

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la fourniture de deux (2) camionnettes 1500;

Attendu que la Ville a reçu les soumissions ci-après mentionnées, à savoir :

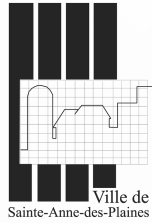
Soumissionnaires	Montant de la soumission Incluant les taxes
Terrebonne Ford	61 150,60 \$
Trois Diamants Autos (1987) Ltée	64 425,37 \$
Grenier Chrysler Jeep Dodge	64 629,75 \$
Blainville Ford	69 270,14 \$
Boisvert Chevrolet Buick GMC	71 238,51 \$
Grenier Chevrolet Buick GMC	73 836,94 \$

Attendu que l'offre ci-haut provenant de Terrebonne Ford s'avère conforme et la plus avantageuse;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que la fourniture de deux (2) camionnettes 1500 soit confiée à Terrebonne Ford considérant que son offre, au montant de 61 150,60 \$ incluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-03-12 - 078

Adjudication de soumissions **Contrôle des matériaux - Aménagement du lien cyclable Les Moulins d'En Haut**

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions par voie d'invitation pour le contrôle des matériaux lors de l'aménagement du lien cyclable Les Moulins d'En Haut;

Attendu que la municipalité a reçu les soumissions ci-après mentionnées, à savoir:

Soumissionnaires	Coût total	Pointage	Résultat
Solmatech inc.	34 524,98 \$	86.93	39.661
Groupe ABS	36 606,61 \$	86.07	37.171
Englobe	45 455,37 \$	79.53	28.502

Attendu que l'offre ci-haut provenant de Solmatech inc. s'avère conforme et la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

Que le contrôle des matériaux lors de l'aménagement du lien cyclable Les Moulins d'En Haut soit confié à Solmatech inc. considérant que sa soumission, au montant de 34 524,98 \$ incluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ

2019-03-12 - 079

Rejet de soumissions **Ajout d'un monte-personnes extérieur et réaménagement des toilettes** **Maison de la Famille**

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions publiques pour l'ajout d'un monte-personnes et le réaménagement des toilettes à la Maison de la Famille;

Attendu que la Ville a reçu les soumissions ci-après mentionnées, à savoir :

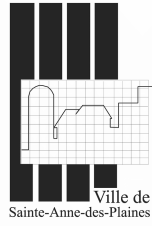
Soumissionnaire	Coût total Incluant les taxes
Construction Hébert et Hébert inc.	132 221,25 \$
Construction Denis et Ghyslaine Gagnon inc.	150 000,00 \$

Attendu que la plus basse soumission conforme s'élevant à la somme de 132 221,25 \$ taxes incluses, dépasse considérablement le budget réservé à ce projet;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines rejette l'ensemble des soumissions reçues pour l'ajout d'un monte-personnes et le réaménagement des toilettes à la Maison de la Famille, considérant que les soumissions dépassent largement les prévisions budgétaires;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-03-12 - 080

Appui - Société canadienne du cancer - Mois de la jonquille

- Attendu** qu'en 2019 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;
- Attendu** que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;
- Attendu** que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;
- Attendu** que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;
- Attendu** que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;
- Attendu** que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer;

Qu'un montant de 250,00 \$ soit octroyé par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à la Société Canadienne du Cancer;

ADOPTÉ

2019-03-12 - 081

Autorisation de signature - Acquisition d'une servitude d'aqueduc et de passage sur une partie du lot 6 085 161 - Borne-Fontaine

- Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines doit passer une conduite d'aqueduc à travers le lot 6 085 161, appartenant au Syndicat des copropriétaires de la Promenade Gibson, phase I, pour desservir une borne-fontaine située sur ledit immeuble;
- Attendu** qu'il y a lieu d'établir une servitude visant à permettre l'installation et l'entretien d'une conduite d'aqueduc et d'une borne-fontaine sur une partie du lot 6 085 161;
- Attendu** qu'un engagement de cession de servitude a été signé par le Syndicat des copropriétaires de la Promenade Gibson, phase I;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

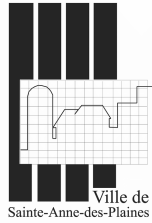
Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à acquérir du Syndicat des copropriétaires de la Promenade Gibson, phase I une servitude pour permettre l'installation et l'entretien d'une conduite d'aqueduc et d'une borne-fontaine sur une partie du lot 6 085 161 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne;

Que cette servitude soit consentie à titre gratuit et en considération de l'utilité publique en résultant;

Que Me Valérie Chaumont, notaire soit mandatée pour la préparation de l'acte notarié à cet effet;

Que le maire ou la mairesse suppléante, ainsi que la greffière ou la greffière adjointe soient autorisés à signer tous les documents s'y rapportant et à consentir à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-03-12 - 082

Renouvellement de mandat Membre du Comité consultatif en circulation

Attendu qu'en vertu des modalités du règlement n° 879 constituant un comité consultatif en circulation, les membres de ce comité sont nommés par le Conseil municipal;

Attendu que la durée du mandat de chaque membre est déterminée par ce même règlement;

Attendu que le mandat d'un membre siégeant actuellement sur le Comité consultatif en circulation de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines prenait fin le 1^{er} mars 2019 et que ce mandat se doit d'être renouvelé;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que le mandat de Monsieur Jasmin Vachon soit renouvelé pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au 1^{er} mars 2021;

ADOPTÉ

2019-03-12 - 083

Autorisation de signature Renouvellement de l'entente pour l'achat en commun d'assurances de dommages

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines est membre d'un regroupement composé des villes et régies des MRC Thérèse-De Blainville et Mirabel ainsi que la Ville de Saint-Eustache;

Attendu que ce regroupement vise l'achat en commun d'assurances de dommages;

Attendu que l'entente intermunicipale qui régit les conditions de ce regroupement prend fin le 31 mars 2019;

Attendu qu'il y a lieu de renouveler l'entente;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à signer l'entente concernant l'achat en commun d'assurances de dommages décrite au préambule de la présente résolution, et ce, pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2021;

Que le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisés à signer les documents s'y rapportant afin de donner plein effet à la présente résolution;

ADOPTÉ

2019-03-12 - 084

Autorisation de signature Acquisition d'une servitude pour l'installation et le maintien de fils, conduits électriques et lampadaire(s) en bordure de la rue Séraphin-Bouc - Partie du lot 6 188 448

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a installé des fils, des conduits électriques et des lampadaires sur des terrains situés en bordure de la rue Séraphin-Bouc;

Attendu que les propriétaires du lot 6 188 448 ont signé un engagement de cession de servitude, et qu'ils se sont engagés à signer, en faveur de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, une servitude pour l'installation et le maintien de fils, conduits électriques et lampadaire(s);

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-03-12 - 084

(suite)

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à acquérir une servitude pour l'installation et le maintien de fils, conduits électriques, lampadaire(s) sur une partie du lot 6 188 448 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, appartenant à Madame Marie-Christine Normand et Monsieur Éric Parisien;

Que Me Valérie Chaumont, notaire, soit désignée pour préparer les contrats notariés à cet effet;

Que le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisés à signer tous les documents s'y rapportant et à consentir à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville;

ADOPTÉ

2019-03-12 - 085

Autorisation de signature - Acquisition d'une servitude d'aqueduc et de passage sur une partie du lot 6 188 448 - Borne-Fontaine

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines doit passer une conduite d'aqueduc et installer une borne-fontaine sur une partie du lot 6 188 448, appartenant à Madame Marie-Christine Normand et Monsieur Éric Parisien;

Attendu qu'il y a lieu d'établir une servitude visant à permettre l'installation et l'entretien d'une conduite d'aqueduc et d'une borne-fontaine sur une partie du lot 6 188 448;

Attendu qu'un engagement de cession de servitude a été signé par Madame Marie-Christine Normand et Monsieur Éric Parisien;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

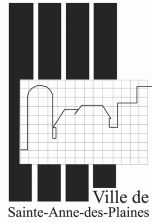
Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à acquérir de Madame Marie-Christine Normand et de Monsieur Éric Parisien une servitude pour permettre l'installation et l'entretien d'une conduite d'aqueduc et d'une borne-fontaine sur une partie du lot 6 188 448 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne;

Que cette servitude soit consentie à titre gratuit et en considération de l'utilité publique en résultant;

Que Me Valérie Chaumont, notaire soit mandatée pour la préparation de l'acte notarié à cet effet;

Que le maire ou la mairesse suppléante, ainsi que la greffière ou la greffière adjointe soient autorisés à signer tous les documents s'y rapportant et à consentir à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-03-12 - 086

Renouvellement des assurances de dommages 2019-2020

- Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines fait partie d'un regroupement d'organismes municipaux pour l'achat en commun d'assurances;
- Attendu** que le regroupement a procédé à une négociation de gré à gré auprès des assureurs;
- Attendu** qu'en vertu des dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, le contrat peut être renouvelé pour la période 2019-2020;
- Attendu** que les membres du regroupement acceptent les conditions de renouvellement proposées par les assureurs;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

Que les couvertures d'assurances de dommages mentionnées ci-après soient confiées à la firme suivante, et ce, pour la période du 31 mars 2019 au 31 mars 2020;

BFL CANADA INC.	
Assurance de biens	10 290,00 \$
Bris des machines	967,00 \$
Assurance délits	1 852,00 \$
Responsabilité civile	4 561,00 \$
Responsabilité municipale	7 420,00 \$
Responsabilité excédentaire	876,00 \$
Responsabilité environnementale	1 171,00 \$
Assurance automobile	9 417,00 \$
Frais d'ingénierie	0,00 \$
Total (plus taxes applicables)	36 555,00 \$

Pour un total de 36 555 \$ plus les taxes applicables;

Qu'un montant de 14 223 \$ soit également affecté à titre de quote-part de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines dans la mise en place d'une mutuelle des risques de responsabilité civile d'un montant de 500 000 \$ pour l'ensemble des membres du regroupement et payable à la Ville de Blainville, mandataire désigné par le regroupement à cet effet;

ADOPTÉ

2019-03-12 - 087

Octroi de mandat Système de communication et d'alerte à la population (COMALERTE)

- Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines procède actuellement à la révision de son plan municipal de sécurité civile;
- Attendu** que la Ville veut implanter un système de communication et d'alerte à la population en cas d'évènement fortuit;
- Attendu** l'offre de services présentée par la firme Prudent Groupe Conseil le 29 octobre 2018 pour la fourniture et la mise en service du système de communication et d'alerte à la population (COMALERTE);

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que la firme Prudent Groupe Conseil soit mandatée pour la fourniture et la mise en service du système de communication et d'alerte à la population (COMALERTE) ;

Que le coût soit fixé à 8 983,80 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de services datée du 29 octobre 2018;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-03-12 - 088

Octroi de mandat

Services professionnels d'accompagnement dans la révision du plan municipal de sécurité civile

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines procède actuellement à la révision de son plan municipal de sécurité civile;

Attendu que pour l'accompagner dans ce processus, la Ville désire avoir recours à des services professionnels d'accompagnement en matière de révision de plan municipal de sécurité civile;

Attendu l'offre de services professionnels présentée par la firme Prudent Groupe Conseil le 13 février 2019;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

Que la firme Prudent Groupe Conseil soit mandatée pour des services professionnels visant l'accompagnement de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines dans la révision de son plan municipal de sécurité civile;

Que le coût soit fixé à 11 560 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de services datée du 13 février 2019;

ADOPTÉ

2019-03-12 - 089

Autorisation spéciale - Fermeture temporaire de la rue Beaupré - Fête foraine de la Maison de la Famille du 15 mai 2019

Attendu que la Maison de la Famille organise une fête foraine dans son stationnement situé au 238, rue Beaupré, le mercredi 15 mai 2019;

Attendu que la Maison de la Famille a fait la demande pour fermer une partie de la rue Beaupré, entre le boulevard Ste-Anne et le 242, rue Beaupré, afin d'assurer une plus grande sécurité des personnes assistant à ladite fête;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autorise la fermeture d'un côté de la rue Beaupré, soit le côté pair de la rue entre le boulevard Ste-Anne et le 242, rue Beaupré, le 15 mai 2019, et ce de 11 h à 20 h 30;

Que copie de la présente résolution soit transmise au Service intermunicipal de police Terrebonne/Ste-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion, au Service de sécurité incendie de Sainte-Anne-des-Plaines, au Service des Travaux publics, à l'École du Bois-Joli ainsi qu'à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ADOPTÉ

2019-03-12 - 090

Mandat à l'Union des municipalités du Québec - Mandataire Regroupement d'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques 2019-2024

Attendu que, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du *Code municipal*, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurances pour les cyber-risques pour la période 2019-2024;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-03-12 - 090

(suite)

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec et mandate celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1^{er} juillet 2019 jusqu'au 1^{er} juillet 2024;

Que la Ville autorise le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques» soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long;

Que selon la loi, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause;

ADOPTÉ

2019-03-12 - 091

Dépôt de rapports divers et procès-verbaux

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

D'accepter le dépôt des divers rapports et procès-verbaux soumis au Conseil municipal, à savoir :

- Rapport des activités du Service de Sécurité Incendie - Février 2019
- Rapport budgétaire au 28 février 2019
- Rapport des permis de construction du mois de février 2019
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif en circulation tenue le 19 février 2019
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif en environnement tenue le 20 février 2019
- Procès-verbaux des réunions du Comité consultatif d'urbanisme tenues les 20 et 25 février 2019
- Rapport Tricentris - tri, transformation, sensibilisation
- Rapport d'activités du trésorier au 31 décembre 2018

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-03-12 - 092

Adoption du premier projet - Règlement n° 697-17-1

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

D'adopter le premier projet de règlement n° 697-17-1 de manière à amender le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicables au secteur du prolongement de la rue des Frênes numéro 697-17 de la façon suivante, à savoir :

1. En ajoutant un paragraphe aux critères relatifs à l'article 2.2.3. intitulé "Architecture";

De fixer au mardi 9 avril 2019, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

ADOPTÉ

2019-03-12 - 093

Adoption du premier projet - Règlement n° 855-3

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

D'adopter le premier projet de règlement n° 855-3 de manière à amender le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 855-2 aux fins d'assurer sa conformité au règlement n° 14-02 de la MRC de Thérèse-De Blainville (règlement de concordance) et apporter certaines modifications;

De fixer au mardi 9 avril 2019, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

ADOPTÉ

2019-03-12 - 094

Adoption du premier projet - Règlement n° 860-86

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le premier projet de règlement n° 860-86 de manière à amender le règlement de zonage numéro 860 de la façon suivante, à savoir :

1. en modifiant le paragraphe 1) du premier alinéa de l'article 207 du chapitre 5 concernant les thermopompes, chauffe-eau et filtres de piscines et appareils de climatisation et autres équipement similaires;
2. en ajoutant une note à la grille des usages et normes des zones H709 et H903 concernant le Règlement sur les P.I.I.A.;
3. en modifiant les limites de la zone C107 pour agrandir la zone H105-1;
4. en modifiant les limites de la zone A011 pour agrandir la zone H101 et pour suivre les délimitations du périmètre d'urbanisation;
5. en modifiant la grille des usages et normes de la zone H903 afin d'autoriser les habitations multifamiliales de 4 à 8 logements (H-3) isolées et jumelées;
6. En modifiant le rapport logement/ bâtiment maximal pour les habitations bifamiliales et trifamiliales isolées et jumelées de la grilles des usages et normes de la zone H903.

De fixer au mardi 9 avril 2019, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-03-12 - 095

Demandes de permis soumises à un P.I.I.A.

- 316, montée Gagnon (*habitations multifamiliales isolées*)
- 459, boulevard Sainte-Anne (*enseigne*)
- 436, boulevard Sainte-Anne (*enseigne*)
- 156-160, rue Saint-Joseph (*portes et fenêtres*)
- Lot 6 304 469 (*rue des Frênes*)
- Lot 6 304 470 (*rue des Frênes*)
- Lot 6 304 507 (*rue des Saules*)

Attendu que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis aux règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Recommandation CCU	Numéro de résolution (CCU)	Numéro du règlement	Adresse
2019-02-20 (accepté)	2019-277	697-15	316, montée Gagnon
2019-02-20 (accepté)	2019-278	697-13	459, boulevard Sainte-Anne
2019-02-20 (accepté)	2019-279	697-4	436, boulevard Sainte-Anne
2019-02-20 (accepté)	2019-282	697-13	156-160, rue Saint-Joseph
2019-02-25 (accepté)	2019-289	697-17	Lot 6 304 469 (rue des Frênes)
2019-02-25 (accepté)	2019-289	697-17	Lot 6 304 470 (rue des Frênes)
2019-02-25 (accepté)	2019-289	697-17	Lot 6 304 507 (rue des Saules)

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines approuve les recommandations susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

ADOPTÉ

2019-03-12

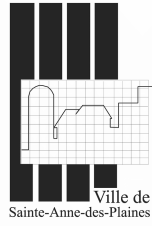
Parole aux élus

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

2019-03-12

Période de questions

On procède à la période de questions de l'assistance.



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-03-12 - 096

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Guy Charbonneau, maire

Geneviève Lazure, greffière